



Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 102 – juin 2013





Il est de tradition, depuis quelques années dans notre commune, de vous rappeler la nécessaire vigilance qui permettra à chacun de passer ces mois d'été sans la crainte du manque d'eau. Vous comprendrez aisément qu'en ce beau mois de juin, au terme d'un hiver pluvieux et d'un printemps humide, nous ne sommes plus soumis au régime des restrictions et des arrêtés préfectoraux. Nous avons également rétabli la qualité sanitaire de l'eau distribuée en répondant aux normes de potabilité imposées par l'Agence Régionale de Santé.

Côté intercommunalité... Notre commune a rejoint depuis sa création en 2000, la Communauté de Communes du Montois ; au 1^{er} janvier 2014, elle deviendra l'un des 2 pôles de centralité de la nouvelle **Communauté de Communes de la Bassée et du Montois**. (22 000 habitants et près de 45 communes !)

Cette nouvelle collectivité exercera des compétences dans le cadre du développement économique, de la petite enfance, des installations sportives, des transports ou de diverses coopérations communales et projets dans le cadre d'un contrat départemental de développement durable (C3D) conclu avec le Conseil Général (1 700 000 euros de financement).

Parmi ces projets, la création d'un pôle santé apte à prévenir les déserts médicaux suite aux départs en retraite de nos médecins, la mise en sécurité de l'église de Dontilly et son habilitation à accueillir du public dans le cadre d'un espace culturel, le maintien d'une activité économique pourvoyeuse d'emplois par la réalisation d'une zone intercommunale.

Au premier janvier 2014, ce sont plusieurs mois de concertation, de confiance réciproque et d'avancée pas à pas dans le respect de tous, qui permettront la fusion réussie de notre Communauté de Communes, le Montois, avec celle de la Bassée.

Côté commune... Dans quelques semaines, débiteront les travaux d'aménagement d'un nouvel espace ouvert à tous qui permettra d'accueillir les enfants des écoles, les familles

et les associations sportives. Sur l'actuel emplacement du mini-club et des terrains de tennis, en collaboration avec le CCAS de la commune, il a été décidé de réhabiliter totalement un terrain de tennis afin d'être conforme à la réglementation, de créer un espace multisports afin de préparer la réforme des rythmes scolaires et d'augmenter notre offre en direction des classes. Un espace de stationnement, installé suite au démontage du mini club, complétera cet équipement et en facilitera l'accès.

Du côté du collège, en concertation avec la Communauté de Communes, un nouvel accès au gymnase sera aménagé cet été ; il permettra également aux parents de déposer leurs enfants au collège sans risque pour leur sécurité. Une nouvelle voirie prolongera l'Impasse du Stade, longera le terrain de football et aboutira au parking du gymnase. A la suite, c'est l'arrière de la salle polyvalente qui bénéficiera d'un aménagement bien mérité. Il permettra de limiter les actes de vandalisme (poubelles brûlées, portes cassées) et protégera ce bâtiment municipal qui nous rend grand service.

Ces travaux d'extérieur se feront dans le respect des utilisateurs et ne devraient pas empêcher la poursuite des activités.

Les quelques 130 élèves de l'école élémentaire qui déjeunent tous les jours à la cantine seront heureux d'apprendre que notre projet de reconstruction d'un nouveau restaurant scolaire a reçu l'aval du Conseil Général et l'accord de son soutien financier. D'ores et déjà, nous avons commencé le choix du cabinet d'architecture qui nous aidera dans ce projet. Après concertation, entre les parents d'élèves, les enseignants et le conseil municipal, c'est un équipement de qualité qui remplacera l'actuelle cantine construite en 1970 et que certains parents ou grands-parents ont bien connus lorsqu'ils fréquentaient le collège !

D'aucuns d'entre vous ont déjà apprécié, dès que le soleil a pointé le bout de son nez, la nouvelle aire de jeux implantée Square Deberdt. Cet espace est un espace de convivialité, placé sous la surveillance de chacun d'entre nous ; pour le plaisir des petits et des grands, elle est interdite aux chiens et aux indécents qui pourraient dégrader cet espace public. L'utilisation normale par de jeunes enfants (et non pas des adolescents ou des adultes dont le poids est trop important) permettra de maintenir cet espace en bon état. Le nettoyage est assuré par les services techniques mais aussi par les utilisateurs. Merci à tous de respecter cet endroit comme s'il s'agissait de votre propre jardin !

En bref... Afin de circonvenir quelques attitudes préjudiciables, notre Garde Champêtre, est habilitée à verbaliser les comportements indécents ! Avis à ceux qui stationnent sur les passages piétons, les places handicapés, les trottoirs ou sur des emplacements dangereux à proximité des carrefours ! De nouveaux aménagements seront progressivement implantés en concertation avec les forces de gendarmerie dont je salue ici l'efficacité. Avec le concours de la population, elles œuvrent à renforcer notre sécurité et à lutter contre le vandalisme, le vol ou toute autre forme de violence faite à notre commune. N'hésitez pas à faire appel à eux et à leur signaler des comportements inappropriés dans le respect des libertés individuelles et l'esprit de tolérance.

Merci à tous de sauvegarder nos espaces publics, de respecter la tranquillité de vos voisins et d'accepter les contraintes d'une petite commune généreuse et solidaire.

Bon été à tous, sous le signe du bonheur et de la convivialité.

Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice-Président de la Communauté de Communes du Montois

Conseil Municipal du 28 février

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Considérant que le SMECTOM n'a pas poursuivi l'idée d'aménagement d'une aire de retournement, Chemin des Grottes, pour les bennes d'ordures ménagères en raison d'une restructuration du concept de ramassage (containers semi-enterrés...),

Considérant que la vente de ce terrain ne nuit pas à la visibilité dans l'intersection des deux chemins,

⇒ est favorable à la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section G n° 663, d'une superficie d'environ 141 m², Chemin des Grottes, au prix de 30 € le m² à Monsieur et Madame LAFOSSE Mickaël.

⇒ dit que les frais de division et de bornage relatifs à la vente et tous autres frais (enregistrement...) sont à la charge entière des acquéreurs.

⇒ dit que, sur la parcelle restant propriété de la commune, les acquéreurs feront leur affaire de l'empiétement de la partie servant d'accès à leur propriété.

⇒ précise qu'en cas de non acceptation des conditions ou de l'une des conditions par les acquéreurs, la demande sera rejetée.

⇒ autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

EFONDATION DE L'ECOLE MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES REPORT A LA RENTREE 2014-2015

Monsieur le Maire expose que la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré entrera en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014.

Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale le report des réformes à l'année scolaire 2014-2015.

Il rappelle ensuite les principes de la réforme :

- ▶ Mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin à raison de cinq heures trente maximum par jour et trois heures trente maximum par demi-journée.
- ▶ Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes.
- ▶ La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.
- ▶ Les élèves peuvent en outre bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires dans les conditions fixées par l'article D.521-13 du Code de l'Education.

Le Conseil Municipal de Donnemarie-Dontilly,

Considérant l'indispensable concertation avec les instances représentatives et tous les membres de la communauté éducative pour la construction d'un projet cohérent ;

Considérant l'intérêt de construire « un projet éducatif territorial » qui permette de définir un contenu de qualité pour les enfants ;

Considérant l'impact de la nouvelle semaine scolaire sur l'organisation en milieu rural des services municipaux et notamment les accueils de loisirs et toutes les activités sportives et culturelles ;

Considérant la difficulté de procéder à des recrutements d'intervenants dans des temps aussi contraints ;

Les Conseils d'Ecoles consultés dans leur session conjointe extraordinaire du 22 février 2013,

⇒ **Sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.**

AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE DES EAUX

Vu l'avenant n° 3 proposé confiant au délégataire les obligations relatives à :

- l'abandon de la ressource locale pour l'alimentation en eau par le Syndicat des Interconnexions en eau potable du Bas Montois,
- la modification de la fréquence de relève et de la facturation,
- la mise en œuvre de la réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux (guichet unique),

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ approuve l'avenant n° 3 au contrat de délégation par affermage du service des eaux,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au contrat avec la Lyonnaise des Eaux.

TARIF EAU

Vu les délibérations du conseil municipal des 25 mars 2010, 7 avril 2011 et 29 mars 2012 augmentant légèrement le prix de l'eau afin de faire face le moment venu à la répercussion des travaux d'interconnexion à la ressource de Jaulnes sur le tarif eau,

Considérant que l'impact de l'interconnexion (soit 1.05 €/m³) sera matérialisé, à travers la surtaxe intercommunale du Syndicat Intercommunal des Interconnexions en Eau

Potable du Bas Montois, directement sur la facture des redevables,

Monsieur le Maire explique que, compte tenu du contexte de facturation, il y a lieu de procéder à **une diminution de la part communale du tarif eau en la ramenant à 0.42 €/m³**. L'évolution du prix avait été effectuée comme suit :

- 2009 : 0.3717 €/m³
- 2010 : 0.4097 €/m³
- 2011 : 0.4956 €/m³
- 2012 : 0.7856 €/m³ (tarif pris seulement en compte en 2013).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de diminuer la part communale de 0.3656 €/m³ soit de ramener le tarif à **0.42 €/m³**.

TARIF ASSAINISSEMENT

Considérant que la part communale du tarif assainissement de 0.6906 €/m³ est inchangée depuis de nombreuses années,

Considérant que l'impact de l'interconnexion en eau (soit 1.05 €/m³) sera matérialisé, à travers la surtaxe intercommunale du Syndicat Intercommunal des Interconnexions en Eau Potable du Bas Montois, directement sur la facture des redevables, et non compris dans la part communale,

Considérant le bilan financier et l'équilibre du service assainissement,

Monsieur le Maire **propose**, compte tenu de l'augmentation du tarif eau par l'arrivée de la nouvelle taxe syndicale, malgré la diminution du tarif eau de la part communale, **une diminution de la part communale du tarif assainissement de 0.3706 €/m³ soit de ramener le tarif de 0.6906/m³ à 0.32 €/m³**, approuvée par le Conseil Municipal.



CONTRAT CONT.A.C.T.

Monsieur le Maire expose que la commune a élaboré depuis quelques années un projet communal de développement et d'aménagement, soutenu financièrement par le Département, qui se déclinera en un programme d'actions sur cinq ans. Ce projet repose sur les 3 objectifs suivants :

1. Préserver et mettre en valeur l'environnement naturel et les paysages,
2. Maîtriser le développement urbain,
3. Adapter et compléter l'offre en équipements.

Le programme d'actions envisagé dans le cadre du contrat CONT.A.C.T. est :

1. La réhabilitation et l'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire,
2. L'aménagement de la Place des Jeux,
3. L'aménagement de la Place du Marché.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

⇒ Valide le projet du programme contrat CONT.A.C.T. en adoptant les trois actions :

- La réhabilitation et l'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire,
- L'aménagement de la Place des Jeux,
- L'aménagement de la Place du Marché.

⇒ Accepte le financement du programme subventionné dans la limite d'une enveloppe globale de 448 500 € par le Département.

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CONT.A.C.T. avec le Département de Seine-et-Marne, représenté par le Président du Conseil Général.

MODIFICATION D'EMPLOIS

Le Conseil Municipal transforme les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 26 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 23 heures hebdomadaires,

en postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 32 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 28 heures hebdomadaires

MOTION EN FAVEUR DU PROJET DE PARKING A LONGUEVILLE

Vu la lettre ouverte de Monsieur le Maire de Longueville adressée à Monsieur le Président du SMEP du Grand Provinois concernant les difficultés rencontrées par les usagers de la SNCF pour trouver à stationner leurs véhicules aux abords de la gare compte tenu qu'il faudrait plus du double de places de stationnement.

Considérant que les usagers proviennent des cantons de Bray-sur-Seine, Provins, Villiers-Saint-Georges, Donnemarie-Dontilly et dans une moindre mesure des départements de l'Aube et de l'Yonne,

Considérant le projet de parking proposé par la SNCF et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France qui se sont engagés à investir 7 millions d'euros pour sa réalisation et la faible participation demandée au Grand Provinois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande aux élus du Grand Provinois de participer dans l'investissement de la construction d'un parking à Longueville en inscrivant cette opération dans le budget du SMEP.

CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Vu le règlement des contrats triennaux de voirie du Département relative au programme d'aide aux communes pour leurs investissements de voirie ;

Le Conseil Municipal décide de solliciter du Conseil Général la passation d'un Contrat Triennal de Voirie, au titre du programme départemental d'aide aux communes pour leurs investissements de voirie, afin de réaliser les travaux ci-après :

⇒ **ANNEE 2013** : Boulevard du nord (1^{ère} partie)
 Coût estimatif : 150 000.00 HT
 Montant subventionnable : 150 000.00 HT
 Subvention 50% : 75 000.00 HT
 Part commune : 104 400.00 TTC

⇒ **ANNEE 2014** : Boulevard du nord (2^{ème} partie) et Rue Champeaux (1^{ère} partie)
 Coût estimatif : 150 000.00 HT
 Montant subventionnable : 150 000.00 HT
 Subvention 50% : 75 000.00 HT
 Part commune : 104 400.00 TTC

⇒ **ANNEE 2014** : Rue Champeaux (2^{ème} partie) et rue des Cloîtres
 Coût estimatif : 161 880.00 HT
 Montant subventionnable : 150 000.00 HT
 Subvention 50% : 75 000.00 HT
 Part commune : 118 608.48 TTC

Le montant total des travaux s'élève à **461 880,00 € HT** et le montant total subventionnable s'élève à **450 000.00 € HT**, soit, une subvention du Conseil Général, au taux de 50% de **225 000.00 € HT**.

INFORMATIONS DIVERSES

⇒ **CAUE** Le Conseil Municipal reconduit l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne, qui s'inscrit dans une mission de service public et qui a un rôle de conseils auprès des collectivités territoriales, de même qu'auprès des particuliers qui construisent eux-mêmes.

Conseil Municipal du 28 mars 2013

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2012

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion de la commune établi par le trésorier pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012

Monsieur GRISETTO Michel, Adjoint, présente le compte administratif 2012 de la commune élaboré par Monsieur le Maire, qui s'établit ainsi :

1 – Section de fonctionnement :

Recettes	2 703 733.09 €
Dépenses	2 505 300.86 €
Intégration SIVU	- 31 938.87 €
Excédent de l'exercice 2011	373 915.48 €
Part. affecté à invest. 2012	106 387.53 €
Excédent de clôture 2012	434 021.31 €

2- Section d'investissement :

Recettes	496 785.25 €
Dépenses	414 304.71 €
Intégration SIVU	99 951.42 €
Déficit de l'exercice 2011	- 67 996.32 €
Excédent de clôture 2012	114 435.64 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2012.



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2012 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal affecte l'excédent de **434 021.31 €**, comme suit :

- ✓ Affectation en réserves à la section investissement : **270 000.00 €**
- ✓ Maintien en fonctionnement : **164 021.31 €**

FIXATION DU TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec une remarque de M. MENEZ s'inquiétant de ne pas prévoir une légère augmentation (coût de la vie) pour parer et ne pas freiner ultérieurement l'investissement :

- vote le taux des 4 taxes pour 2013 :

TAXES	2012	2013
Taxe d'habitation	16.70 %	16.70 %
Taxe Foncier bâti	17.06 %	17.06 %
Taxe Foncier non bâti	43.64 %	43.64 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	20.23 %	20.23 %

DETERMINATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vu l'état de notification de la base d'imposition prévisionnelle à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la commune pour l'année 2013 soit : **2 336 405**,

Vu la participation communale au SMECTOM demandée pour l'année 2013 : **389 000 €**,

Le Conseil Municipal fixe pour 2013 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à :

$$\frac{389\,000\ \text{€}}{2\,336\,405} = 16.65\%$$

COMPTE DE GESTION SERVICE ASSAINISSEMENT 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service Assainissement établi par le trésorier pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2012

Monsieur GRISSETTO Michel, Adjoint, présente le compte administratif élaboré par Monsieur le Maire, qui s'établit ainsi :

1 – Section de fonctionnement :

Recettes	135 842.36 €
Dépenses	103 912.16 €
Excédent de l'exercice 2011	70 601.90 €
Part. affecté à invest. 2012	70 601.90 €
Résultat de clôture 2012	31 930.20 €

2- Section d'investissement :

Recettes	1 271 817.86 €
Dépenses	1 166 450.21 €
Déficit de l'exercice 2011	- 640.98 €
Résultat de clôture 2012	104 726.67 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2012 du service Assainissement,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2012 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation comme suit :

✓ Affectation en réserves à la section investissement : **31 930.20 €**

BUDGET PRIMITIF 2013 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget 2013 du service assainissement est adopté à l'unanimité par le conseil municipal, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **136 492.00 €** pour le fonctionnement,
- **359 505.32 €** pour l'investissement.

COMPTE DE GESTION SERVICE DES EAUX 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service des Eaux établi par le trésorier pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2012 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation comme suit :

✓ Affectation en réserves à la section investissement : **47 058.59 €**

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX 2012

Monsieur GRISSETTO Michel, Adjoint, présente le compte administratif élaboré par Monsieur le Maire, qui s'établit ainsi :

1 – Section de fonctionnement :

Recettes	65 300.11 €
Dépenses	65 625.92 €
Excédent de l'exercice 2011	47 384.40 €
Part. affecté à invest. 2012	0 €
Résultat de clôture 2012	47 058.59 €

2- Section d'investissement :

Recettes	29 663.26 €
Dépenses	36 344.96 €
Excédent de l'exercice 2011	296 931.95 €
Résultat de clôture 2012	290 250.25 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2012 du service des Eaux.

BUDGET PRIMITIF 2013 DU SERVICE DES EAUX

Le budget 2013 du service des eaux est adopté à l'unanimité par le conseil municipal, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **61 750.00 €** pour le fonctionnement,
- **388 833.84 €** pour l'investissement.



TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC RESTAURATION, CANTINE, GARDERIE, ETUDE, REPAS INDIVIDUEL

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à compter du 1^{er} mai 2013 :

▶ de l'Accueil de Loisirs sans hébergement :

REVENU ANNUEL	1 ENFANT		2 ENFANTS	
	½ Journée Sans repas	Journée Avec repas	½ Journée Sans repas	Journée avec repas
< Inférieur à 14 784 €	3.68 €	7.36 €	3.45 €	6.90 €
Entre 14 784 € et 17 857 €	5.38€	10.76 €	4.92 €	9.84 €
Entre 17 857 € et 37 240 €	6.29 €	12.58 €	5.80 €	11.60 €
Sup. à 37 240 € et sans justificatif	7.19 €	14.38 €	6.75 €	13.50 €
Enfants domiciliés hors commune	10.64 €	21.28 €	10.64 €	21.28 €

▶ de la cantine, garderie et étude :

	Enfant de la commune	Enfant extérieur
Cantine	3.83 €	5.32 €
Garderie seule	1.24 €	2.33 €
Etude surveillée seule	1.70 €	3.20 €
Etude surveillée puis garderie	2.27 €	4.26 €

▶ du repas individuel : **4.26 €.**

BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE

Le budget 2013 de la Commune est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **2 829 315.56 €** pour la section de fonctionnement,
- **880 749.35 €** pour la section d'investissement.

AUGMENTATION DES RECETTES COMMUNALES

Le Conseil Municipal fixe les recettes communales à compter du 1^{er} mai 2013 :

Produits domaniaux		TARIFS
Droits de place marché	Le camion	3.63 €
	Le mètre	0.58 €
	Camion outillage	62.10 €
	Double remorque	82.40 €
Droits de place Fêtes foraines	Grand manège	121.80 €
	Petit manège	61.00 €
	Stand ou camion	50.70 €
Concession cimetière Donnemarie	30 ans	142.00 €
	50 ans	226.00 €
Reprise concession Donnemarie et Dontilly	50 ans	557.00 €
Cavurne	30 ans	70.00 €
	50 ans	112.00 €
Colombarium	10 ans	653.00 €
	15 ans	788.00 €
Taxe funéraire	Par jour	3.36 €
Location salle polyvalente	Caution	500.00 €
	Forfait ménage	203.00 €
Associations locales (sauf Foyer Rural)	1 ^{ère} location	Gratuite
	2 ^{ème} location	188.20 €
	3 ^{ème} location	188.20 €
	4 ^{ème} location	94.00 €
Foyer Rural regroupant plusieurs activités sportives et culturelles	1 ^{ère} location	Gratuite
	2 ^{ème} location	Gratuite
	3 ^{ème} location	188.20 €
	4 ^{ème} location	188.20 €
	5 ^{ème} location	94.00 €
Habitants de la commune		299.70 €
Habitants de la Communauté de Communes du Montois		605.00 €
Participation pour raccordement à l'égout	Construction nouvelle ou existante par logement (délib. Du 18/10/2012)	3 415.70 €
Location matériel	1 table + 2 bancs	4.70 €

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

⇒ DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes proposée par le Trésorier concernant :

- l'exercice 2008-2009 pour des impayés de loyers d'un montant de 4 938.69 €
- l'exercice 2010 pour des impayés de loyers d'un montant de 3 978.62 €
- l'exercice 2011 pour des impayés de loyers d'un montant de 5 451.29 €
- l'exercice 2012 pour des impayés de loyers d'un montant de 4 557.52 €

⇒ DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **18 926.12 euros**.

⇒ DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

TARIF MINI-CAMP POUR LES ENFANTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Considérant qu'un mini-camp sera organisé du 22 au 26 juillet 2013 au Rocheton (Seine-et-Marne) pour les plus grands de l'Accueil de Loisirs,

Le Conseil Municipal fixe le tarif par semaine/enfant du mini-camp à **180.00 Euros**.

TARIF MINI-CAMP POUR LES ENFANTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Considérant qu'un mini-camp sera organisé du 10 au 12 juillet 2013 à la ferme pédagogique de Chenoise (Seine-et-Marne) pour les plus petits de l'Accueil de Loisirs,

Le Conseil Municipal fixe le tarif par semaine/enfant du mini-camp pour cet été à **90 Euros**.

ADHESION AU FONDS DU SOLIDARITE LOGEMENT

Le FSL intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement, tant dans le parc privé que public. Il intervient également pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie, que l'occupant soit locataire ou propriétaire.

Ce dispositif soutient, par ailleurs, financièrement les structures d'insertion effectuant de l'Accompagnement social lié au logement (A.S.L.L.) ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction des ménages en insertion.

Monsieur le Maire précise qu'un nouveau mode de calcul a été adopté. La cotisation de 3 € par logement social est remplacée par une participation de **0.30 €** par habitant.

Le Conseil Municipal est favorable à l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2013.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du conseil municipal du 9 octobre 2008 fixant les délégations consenties au maire,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour le restant de la durée du présent mandat, de confier au Maire la délégation suivante :

⇒ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions.

Les autres délégations données en vertu de la délibération du 9 octobre 2008 restent inchangées.



**PARTICIPATION VOIE ET RESEAUX
RUE DES FOSSES**

Vu la délibération du 11 mars 2004 instaurant la participation pour voie nouvelle et réseaux sur le territoire de la commune ;

Considérant qu'une déclaration préalable pour un projet de division d'un terrain en 5 lots, rue des Fossés, a été déposée le 7 mars 2012 et acceptée le 20 avril 2012 ;

Considérant que ce projet nécessitera l'extension du raccordement électrique pour les 5 lots et l'extension du réseau d'assainissement collectif pour 2 lots ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

⇒ d'engager la réalisation des travaux d'extension de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 17 508 euros HT, et correspondant aux dépenses suivantes :

Réseaux

- Assainissement : **12 000.00 € HT**
- Electricité : **5 508.00 € HT**

⇒ fixe à 20 % la part du coût réel des réseaux mise à la charge de chaque demandeur.

Le montant de la participation est établi en euros constants. Il sera procédé à leur actualisation en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, lors de l'établissement des titres de recette émis après la délivrance des autorisations d'occuper le sol qui en constitue le fait générateur. Le dernier indice est celui du 3^{ème} trimestre 2012 : **1648**.

⇒ dit que cette PVR s'ajoute à la Taxe d'Assainissement et à la taxe de raccordement à l'Egoût.

INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Monsieur le Maire rend compte du débat budgétaire de la Communauté de Communes, sans augmentation des taux des taxes, portant sur les investissements suivants :

- Elargissement voirie gymnase + stade
- Construction vestiaires
- Aménagement numérique
- Musée du Montois
- Eglise de Dontilly
- Achat de l'ancienne gendarmerie

⇒ Une réunion eut lieu avec ELITE Restauration concernant les dysfonctionnements relevés de plus en plus souvent dans les menus et ingrédients afin que la quantité et surtout la qualité soient améliorées.

**Conseil Municipal
du 23 mai 2013**

**DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UN
BRAS DU CHEMIN DU CASSIOT**

Vu la délibération du conseil municipal du 15 février 1972 portant sur un projet d'aliénation d'une partie du chemin d'exploitation, au lieu-dit « Haut de la Creuse Rue », à Monsieur GIRARD Noël et décidant l'ouverture d'une enquête publique dans les formes réglementaires,
Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique,

Vu la délibération du 22 juin 1972 décidant la vente d'une partie du chemin dit « Haut de la Creuse Rue » d'une superficie de 806 m² à Monsieur GIRARD Noël et l'acquisition d'une parcelle cadastrée section C n° 586 appartenant à Monsieur GIRARD Noël,

Considérant que l'aboutissement de cette vente et de cette acquisition n'ont pas donné lieu à actes et ne sont pas enregistrées au service des Hypothèques,

Considérant que Monsieur et Madame GIRARD Noël ont renouvelé leur demande d'acquisition de ce chemin,

Considérant que ce chemin est un bras du Chemin Rural du Chemin du Cassiot, qu'il ne dessert plus aucune propriété, qu'il ne dispose pas de référence cadastrale,

Considérant l'estimation effectuée le 14 mars 2013 par la Direction Générale des Finances Publiques, service France Domaines, au prix de 10 € le m²,

Monsieur le Maire propose, compte tenu que la procédure a été respectée, la désaffectation et la vente du chemin à Monsieur et Madame GIRARD.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Prononce la désaffectation du bras du chemin du Cassiot d'une contenance de 806 m² en vue de sa cession,
2. Accepte la vente du bras du chemin du Cassiot à Monsieur et Madame GIRARD Noël,
3. Fixe le prix de vente dudit chemin à 8.50 € le m²,
4. Dit que les frais de bornage et d'enregistrement de la nouvelle parcelle seront supportés par les époux GIRARD,
5. Désigne Monsieur FISTON Joseph pour signer l'acte passé en la forme administrative concernant la cession de cette parcelle en présence de Monsieur le Maire.

PUBLICATION D'ACTES ADMINISTRATIFS DE CESSION ET DE VENTE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur FISTON Joseph, Adjoint, pour signer les actes passés en la forme administrative concernant les cessions et vente en même temps que le cocontractant et en présence de Monsieur le Maire.

DELIBERATIONS DE PRINCIPE POUR EN CONFORMITE AVEC LA LEGISLATION

- ⇒ Recrutement d'agents contractuels en remplacement des agents titulaires en congés ou en disponibilité.
- ⇒ Création emplois pour un besoin saisonnier
- ⇒ Création emplois pour accroissement temporaire d'activité.

PARTICIPATION VOIE ET RESEAUX RUE DES FOSSES

Le Conseil Municipal décide d'annuler sa délibération du 28 mars 2013 fixant la participation voie et réseaux rue des Fossés compte tenu qu'il y aurait cumul de participations avec la taxe d'aménagement de 5 % et la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) déjà supportées pour ces terrains.

ADMISSION EN NON VALEUR

Vu la liste des valeurs irrécouvrables concernant la facturation d'eau du 2^{ème} semestre 2012 en raison de fuites d'eau et de personnes insolvables,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ⇒ DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur pour le 2^{ème} semestre 2012 des sommes suivantes :
 - 78 m³ x 0.3717 = 28.99 €
 - 163 m³ x 0.4097 = 66.78 €
- ⇒ DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du Service des Eaux.

PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT FIXATION DU TAUX DE PROMOTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dispositions concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

- ⇒ pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les

conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promu – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal décide d'adopter les ratios suivants :

- Grade d'origine** : adjoint technique de 2^{ème} classe
- Grade d'avancement** : adjoint technique de 1^{ère} classe
- Ratio** : 100 %

INTERCONNEXION EN EAU

Monsieur le Maire et Monsieur GRISSETTO expliquent que la mise en service de l'interconnexion en eau s'est bien passée ; avant la mise en observation, un incident a toutefois causé des désagréments aux habitants de la commune de Mons-en-Montois, qui ont subi un manque d'eau de quelques heures, en raison d'une mauvaise communication entre le château d'eau de Mons et les pompes de Paroy. Aucun événement particulier n'a ensuite été signalé durant toute la période de mise en observation qui a duré deux mois.

- La protection incendie des communes est bien assurée soit 120 m² en 2 heures.
- Le délégataire va revoir la question du dosage de chloration, l'eau semble un peu trop chlorée ; mais néanmoins le taux de chloration demandé par l'ARS est de 0.30 mg/m³.
- La réception des travaux doit avoir lieu le 4 juin. Des réserves seront demandées pour la remise en état de chemins.
- L'inauguration est prévue le 18 juin à 11 heures à la bache de Mouy.



ENFOUISSEMENT RESEAUX BOULEVARD DU NORD / RUE CHAMPEAUX

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 février 2013 décidant de solliciter du Conseil Général la passation d'un Contrat Triennal de Voirie pour la réalisation des travaux Boulevard du Nord-Rue Champeaux-Rue des Cloîtres en 2013-2014-2015,

Vu les coûts des enfouissements de réseaux estimés par le Syndicat d'Electrification, à savoir :

⇒ Boulevard du Nord

	Montant HT	Subventions	Reste dû par la commune
Eclairage public	46 252.38 €	23 126.19 €	23 126.19 €
France TELECOM	85 636.92 €	42 818.46 €	42 818.46 €
Basse tension	157 666.82 €	126 133.46 €	31 533.36 €
TOTAL	289 556.12 €	192 078.11 €	97 478.01 €

⇒ Rue Champeaux/Rue des Cloîtres

	Montant HT	Subventions	Reste dû par la commune
Eclairage public	12 584.22 €	6 292.11 €	6 292.11 €
France TELECOM	36 909.24 €	18 454.62 €	18 454.62 €
Basse tension	73 991.34 €	59 193.07 €	14 798.27 €
TOTAL	123 484.80 €	83 939.80 €	39 545.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le programme de travaux d'enfouissement des réseaux du Boulevard du Nord en 2013 et de la Rue Champeaux/Rue des Cloîtres en 2014 et les modalités financières.
- Demande au SIER de lancer l'étude et les travaux d'enfouissement en tenant compte des plannings.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières et ses éventuels avenants relatifs à la réalisation des travaux.

INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Travaux église de Donnemarie

Monsieur PASCUAL MARTIN apporte des précisions sur les dossiers en cours, les travaux suivants devront être réalisés :

- Purges dans la voûte au-dessus du chœur
- Démoussage de la toiture côté nord
- Réparation de la tourelle endommagée à l'ouest.

⇒ Restaurant scolaire école de l'Auxence

Les plis concernant l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre concernant le restaurant scolaire ont été ouverts et sont en cours d'étude.

⇒ Branchements plomb

La poursuite des branchements plomb est programmée fin juin/début juillet dans les rues suivantes :

- Rue Raymond Bellagué,
- Rue du Montpensier,
- Rue Marius Billard.

⇒ Scolaire

- Le problème des pigeons à l'école maternelle est soulevé par Monsieur DUL. Un nettoyage régulier des cours d'école doit être effectué par les services techniques ; peu de solutions efficaces, peut-être la mise en place de filets sous les entrées.

- Monsieur le Maire annonce que le bouclage des projets concernant les rythmes scolaires doit être réalisé fin 2013.

« AU THEATRE CE SOIR »

Dans le cadre de nos rencontres théâtrales, la compagnie du Dragon et de la Lézarde est venue nous présenter le 2 février dernier, la pièce de théâtre « J'y suis j'y reste ».

C'est une salle polyvalente comble qui a accueilli cette représentation, le jeu des acteurs et le thème de la pièce ont permis au public présent de passer un bon moment de théâtre et de divertissement. Les applaudissements nourris en fin de spectacle en ont d'ailleurs témoigné.

Cette soirée fut un succès, nous avons d'ores et déjà pris rendez-vous au 18 janvier 2014, pour une nouvelle création.

PÂQUES

DECORATION DE LA HALLE



La halle, durant les fêtes de Pâques, a revêtu un habit de fête. Cette décoration a été réalisée par deux bénévoles de la commune, Mme Vinardi et M. Vernin, qui ont su représenter admirablement l'esprit de Pâques.

Je tiens en tant que responsable de la commission à les remercier pour leur disponibilité ainsi que leurs idées, qui permettent à notre village d'être animé toute l'année.

LES ŒUFS SE CACHENT

Les enfants de la commune ont été conviés à participer à de nombreux jeux concoctés par la commission animation.

Les plus petits ont effectué une chasse aux œufs parmi les plantes aromatiques du jardin médiéval. Les plus grands eux, ont participé à des jeux d'adresse, sous la halle pour leur plus grand plaisir.

Toutes les tranches d'âges ont passé un bon après-midi à découvrir les jeux qui leur étaient destinés. Chaque enfant est reparti content avec un sachet de chocolats confectionnés par les deux boulangers pâtisseries de la commune.



HOMMAGE AUX ANGLAIS

Chaque année un hommage est rendu, route de Mons, au monument érigé en mémoire de l'équipage du Lancaster qui s'est écrasé le 4 mai 1944, lors de la bataille aérienne de Magny.

Une gerbe de fleurs a été déposée, en présence de la municipalité de Donnemarie-Dontilly, du Conseiller Général, des anciens combattants et des Donnemaritains.

SCENES RURALES

« MAMAN REVIENT PAUVRE ORPHELIN »

Ce 26 avril, les habitués des Scènes Rurales mais aussi de nouveaux venus, ont eu la chance de vivre un grand moment de théâtre, avec la pièce de théâtre de Jean-Claude Grumberg.



Cet auteur dramatique majeur de la scène française nous a fait l'honneur d'une rencontre, en salle du conseil de la mairie, animée par Jean Bardet, professeur de littérature. Outre de nombreux prix pour l'ensemble de son œuvre – une trentaine de pièces de théâtre - , Jean-Claude Grumberg est également scénariste notamment pour les films : « le couperet », « Amen », « le dernier métro ».



Tout le monde s'est ensuite retrouvé à la salle polyvalente pour assister à la représentation. C'est une salle comble qui a vécu 50 minutes de pur bonheur à l'écoute des textes de ce grand auteur.

La représentation terminée, après un entretien entre les spectateurs, l'auteur et le metteur en scène, la soirée se termina autour du pot de l'amitié.

CEREMONIE DU 8 MAI

C'est d'abord au monument aux morts de Dontilly, sous une pluie battante, que l'honneur a été rendu par un discours de Monsieur le Maire ainsi que le dépôt de gerbes.



Puis le cortège, composé du Conseiller Général, du Conseil Municipal, des anciens combattants, de l'harmonie du Montois, des pompiers et jeunes sapeurs-pompiers et de Donnemariens, s'est dirigé vers le monument aux morts de Donnemarie, sur la place de l'église.

Les participants ont pu se réchauffer dans la salle du conseil, avec un vin d'honneur offert par la municipalité.

JARDIN MEDIEVAL

Chaque année, notre jardin médiéval participe à l'opération « Couleur Jardin ».



En ce mois de juin, vous pouvez voir au premier plan de la photo : iris, œillets, ancolies, bordures de buis. Au centre du jardin, la balustrade de chêne et de châtaignier qui s'orne de l'angélique et de pervenche.

Vous pouvez constater que cette balustrade a été vandalisée, ainsi que le tableau comprenant les explications des plantes aromatiques et médicinales, de même que la porte pour accéder à la chapelle Sainte-Quinette. Sachez que les auteurs de ces déprédations ont été interpellés par les gendarmes. Chaque fois que se produit un problème de ce genre dans le domaine public, Monsieur le Maire dépose une plainte à la gendarmerie. Nous vous conseillons de faire de même, lorsqu'il s'agit de forfaits commis chez vous.

EXPOSITION JEAN LAURENCEAU

Malgré le décès de Jean, artiste peintre de la Commune, son épouse organise des expositions de ses œuvres.



Vous aurez jusqu'au 31 juillet pour admirer une partie de ses œuvres à Provins. L'association « Fenêtre sur l'art » lui a consacré un hommage dans les vitrines de la pharmacie de Donnemarie-Dontilly, lors de ses manifestations annuelles en novembre dernier pour l'art contemporain, en détaillant une partie de la palette de Jean, des dessins sur des carnets, sur des supports en carton, huiles sur toiles, etc.

D. Vo Van

JEUX SQUARE DEBERDT

La municipalité a installé de nouveaux jeux au square Deberdt, pour la plus grande joie des enfants.

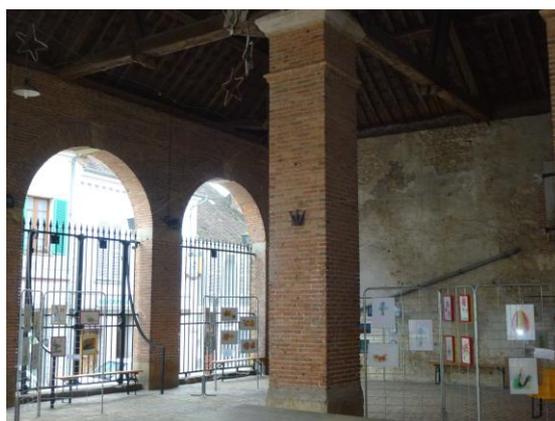
Nous vous rappelons que ces jeux sont destinés aux enfants de 1 à 10 ans sous la surveillance des parents ou des adultes accompagnateurs.



Comme chaque année, une gerbe de fleurs a été déposée au pied de la cloche de l'ancienne école par les « Amis de Gaston Burin ».

LE CLOS FLEURI

Les résidents de la maison de retraite « le clos fleuri », nous ont gratifiés d'une charmante exposition de leurs dessins sous notre belle halle du XVIIIe siècle.



Grâce à de nombreuses activités, nos anciens passent des jours paisibles. Ils bénéficient d'un environnement agréable et pour la plupart, proches de leurs familles.

D. Vo Van



COURSE VERTE DU MONTOIS

La Commune de Donnemarie-Dontilly et le Foyer Rural ont organisé le 26 mai dernier un « trail », première édition de la Course verte du Montois.

Notre ambition était de réunir des coureurs et des randonneurs afin de leur faire découvrir notre belle région. Certains l'ont fait dans un esprit de compétition, d'autres pour le plaisir, quoi qu'il en soit, nous souhaitons simplement passer une bonne journée dans la convivialité.

Pour cela, il était proposé deux distances, 12 et 21 kilomètres. Les parcours s'effectuaient à plus de 90 % sur des chemins et sentiers. Le 12 km permettait de découvrir les joies de la course nature sur un parcours accessible à tous, tandis que le 21 km était lui un vrai "trail" qui avait un tracé un peu plus technique.

Le soleil était au rendez-vous et ce n'est pas moins de 130 participants qui se sont donc élancés au départ, donné par M. le Maire, de la salle polyvalente vers les rues de Donnemarie avant de rejoindre les chemins et sentiers de la région du Montois.

Au bout d'une heure trente, les premiers coureurs étaient de retour à la salle polyvalente, accueillis avec enthousiasme par le public présent. Les arrivées se succédèrent jusqu'à plus de midi. Chacun est reparti avec un cadeau et les premiers de la course furent récompensés comme il se doit.

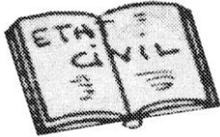
Cette première édition fut un succès, les participants furent enchantés du parcours et se sont promis de revenir à une prochaine édition.

Un tel évènement pour qu'il soit réussi, est un travail d'équipe. Je tenais donc à remercier, le foyer Rural, Hervé Beaussart qui est à l'origine de l'idée de la course et qui avec d'autres coureurs ont reconnu et balisé le parcours, les bénévoles (ceux que vous avez rencontré à chaque point dangereux et aux ravitaillements) sans lesquels, aucune animation de ce genre ne serait possible. Je remercie également nos partenaires pour les lots (Sport 2000 de Montereau-fault-Yonne) et les ravitaillements (Supermarché Casino Donnemarie-Dontilly) et le personnel communal pour la confection des différents panneaux d'indication et leur implication le jour de la manifestation.

Encore merci à tous, grâce à vous, ce fut une belle réussite.

P. Girault





Naissances

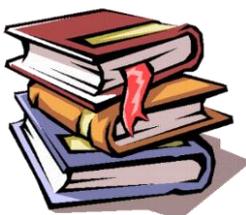
JELENC Inès, 4 rue des Ecoles, le 5 février ; ROLLAND Eva, 11 rue des Cloîtres, le 12 février ; PEREIRA Silas, 2 Résidence Saint-Augustin, le 15 février ; PRIGENT Erwan, 5 rue du Parc, le 20 février ; MOUMENE Hamza, 8 Résidence Saint-Augustin, le 28 mars ; BELLANGER Tom, 3 rue Champeaux, le 26 avril ; CAIX Zoé, 1 rue Raymond Bellagué, le 11 mai ; DI FOLCO Emma, 9 rue Bertin, le 11 mai.

Mariages

MENDIETA Stéphanie/Sofiane MEBARKI, 1 bis Ruelle Saint-Quinette, le 2 février ; REGO Olivier/BIEVER Alexandra, 5 bis rue du Moulin à Tan, le 20 avril ; DEPINCE Emmanuel/GUILLOT Virginie, 4 impasse Saint-Augustin, le 27 avril ; BOUZOMITA Nidhal/GDIRI Amina, 10 La Chapelle Saint-Gond, le 17 mai ; DUBOSQ Jean-Marc/AUBERT Marie-Cécile, 1 bis rue de la glacière, le 8 juin.

Décès

MIGNOT Simone Vve ROGER, 12 rue du Parc, le 25 janvier ; CHARPENTIER Germaine Vve HODIER, 25 rue des Augères, le 30 janvier ; MARECHAL Gilberte Epse JACQUIN, 12 rue du Parc, le 7 février ; PIANEGONDA Gérard, 6 ter rue de Lagourd ; ROBERDEAU Marc, 11 Avenue de Champabon, le 14 février ; PRUVOST Jacques, 13 Place des Soroises, le 23 février ; GUERNEVEL Guy, 8 rue des Augères, le 26 février ; LEROY Charles, 12 rue du Parc, le 1^{er} mars ; DELORME Geneviève Vve TALON, 12 rue du Parc, le 12 mars ; GLOU Odette Vve PELEGRY, 6 rue des Augères, le 22 mars ; TREVET Geneviève Vve CAULIER, 12 rue du Parc, le 25 mars ; CAIX Gérard, 1 rue Raymond Bellagué, le 31 mars ; BARBA Simone Vve KWIATEK, 12 rue du Parc, le 4 avril ; VETEAU Martine Vve JIRON, 15 Avenue de la Libération, le 7 avril ; LELONG Jeannine Vve LEVASSEUR, 12 rue du Parc, le 5 avril ; GODART Guylaine Epse GANDOIN, 1 Résidence Saint-Augustin, le 7 avril ; GUESDON Odette Vve PREVER-LOIRI, 3 rue de la Porte de Melun, le 16 avril ; FONTAINE Robert, 12 rue du Parc, le 8 mai ; LUDO Marthe Vve DROUIN, 12 rue du Parc, le 31 mai ; CLEMENT Jacqueline Vve JARRY, 4 Avenue du Ralloy, le 1^{er} juin.



Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Lundi : 10 h - 12 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h 30
Vendredi : 15 h - 18 h 30 - Samedi : 10 h - 12 h

Opération « Premières pages » 2013

Début mars, vous avez reçu un courrier afin de venir retirer, un livre-cadeau offert aux enfants nés ou adoptés en 2012 par le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales. Il vous est encore possible de venir le chercher, muni de votre bon envoyé par la CAF par courrier ou SMS.

Semaine de la Langue française et de la Francophonie

Le samedi 23 mars, la manifestation s'est déroulée en deux temps.

Le *matin*, les familles ont participé à un jeu de piste qui consistait à retrouver dix mots à travers la ville chez des commerçants (Presse du Montois, Au P'tit Bouquet de l'Auxence, l'ébénisterie MUH, la boulangerie Aux Belles Miches, la Poste), au Centre de Secours, à la Mairie, à la Halle, au Centre de loisirs « Les petits chats » et à la bibliothèque.

L'après-midi, divers ateliers ont permis aux participants de tout âge, de s'exercer à la poésie, à la dictée, à la fabrication de marque-page (enfants)...

Toute la journée a été agrémentée de la présence de Solange CALLENNEC et de Philippe SOUTAN de la troupe de théâtre du Foyer Rural, au travers de différentes prestations autour des mots.

Accueil des classes

Les enfants de toutes les classes ont découvert d'autres supports de lecture que le livre.

✚ Kamishibai,

Un « kamishibai » prêté par la Médiathèque Départementale de Seine-et-Marne accompagné de deux textes « Une souris verte » pour les petites sections et « Chante-moi les saisons » pour les autres classes jusqu'au CM2 ont enchanté tous les élèves. Les classes élémentaires sont reparties avec un support écrit leur expliquant l'origine de cette technique.

Afin d'employer ce procédé plus régulièrement, nous avons pu avoir recours au talent de François PLASSAT, bénévole de la bibliothèque, qui nous en a fabriqué un. Une enseignante séduite par le principe en a également construit un pour sa classe. Les plans se trouvent sur internet.

Kamishibai, Kesako ?



« Kamishibai » peut se traduire par « jeu théâtral en papier ». C'est un style de narration japonais très ancien à la croisée du théâtre (spectacle vivant) et du livre (illustration et narration). Le « Bonhomme Kamishibai », vendeur de friandises, sillonnait le Japon avec un Butai sur sa bicyclette (chevalet en bois à trois volets qui sert de support). Pour attirer sa clientèle, il présentait un spectacle de Kamishibai.

Le premier Kamishibai pour enfants « *La chauve-souris d'or* » est créé en 1923.

✚ Tapis narratif

Un tapis narratif, c'est la traduction en tissus, en matières, en volumes, en mouvement, d'une histoire, d'un conte ou d'un album pour les enfants.



Les enfants ont découvert un nouveau tapis narratif prêté par la Médiathèque de Nangis, ils ont pu découvrir « le petit chaperon rouge » pour les classes maternelles et « les musiciens de Brême » pour les classes élémentaires. Ce tapis original permet de raconter d'autres contes : Boucle d'or et les trois ours, le bonhomme de pain d'épice, le loup et les sept chevreux...

✚ Prix des Incorruptibles 2013

Les élèves de la classe de 5^{ème} 6 du collège du Montois sont venus voter à la bibliothèque pour élire le livre qu'ils ont préféré, accompagnés de leur professeur de Français, Madame MEKHAZNI et de la professeur-documentaliste, Madame BRUN. Ils ont pu découvrir la procédure d'un vote officiel grâce au prêt d'un isoloir et d'une urne par la mairie, de bulletins de vote et de cartes d'électeur proposés par le site des Incorruptibles. Pour la première année, l'association a obtenu l'agrément de l'Education Nationale.

Marque-pages

La bibliothèque a répondu à la demande du musée du Marque-page et lui a adressé un exemplaire de notre marque-page. Vous pouvez en découvrir d'autres sur le site www.museedumarquepage.fr.

Fermeture de la bibliothèque

Comme chaque année la bibliothèque fera une pause durant l'été, elle sera donc fermée du **jeudi 1^{er} août au dimanche 1^{er} septembre**

Des travaux de réfection sont prévus et nécessiteront la fermeture exceptionnelle de la structure. La date n'est pas encore arrêtée. Nous vous en tiendrons informés dès que possible.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite un bel été.



Les voyages forment la jeunesse,

A-t-on l'habitude de dire !

Au centre de loisirs, pour les deux semaines des vacances d'avril, une vingtaine d'enfants sont venus profiter d'un programme d'activités concocté par l'équipe d'animation sur le thème du Far West.

Au travers d'ateliers de fabrication d'objets, le centre de loisirs a revisité l'artisanat indien avec la réalisation d'une parure indienne, d'un tomahawk, et de très poétiques « attrape-rêves ». Les enfants sont aussi allés en forêt récupérer du matériel pour fabriquer des arcs et des flèches. Du côté des activités physiques, les enfants se sont livrés à l'essai des arcs, ainsi qu'à des grands jeux comme « Indien, Cowboy, Trappeur, bison », « Olympiades pour élire les chefs de tribus » ou encore « un grand Casino ».

Une bonne répartition des âges entre petits et grands leur a permis d'associer leurs talents et leurs aptitudes pour réaliser ensemble un véritable décor western dans les locaux, sans oublier le grand totem.... Ils se sont construit leur univers qu'ils ont quitté le temps d'une journée pour profiter d'une multitude d'activités à la ferme de Saint Hilliers. Ils ont aussi pu profiter d'une projection de deux courts métrages à la bibliothèque municipale. Toutes leurs décorations ont également servi à la grande Kermesse des Ecoles !

Pour les vacances d'été, le centre de loisirs sera ouvert du 8 juillet au 2 août puis du 19 août au 2 septembre. De nombreuses activités et sorties seront proposées aux enfants sur le thème de la « Magie et de l'univers d'Harry Potter » pour le mois de juillet ; atelier de magie, grands jeux « la coupe de feu », « la chasse aux horcruxes », chasse aux trésors à Provins, piscine...

Pour le mois d'août, les enfants se transformeront en « supers Héros » et tenteront de retrouver leur chemin au milieu d'un labyrinthe de maïs.

Un séjour du 10 au 12 juillet à la ferme de la Mercy à Chenoise sera aussi proposé aux plus jeunes, ils pourront découvrir la fabrication du pain, ils tondront les moutons pour fabriquer de la laine et profiteront d'une balade en calèche.

Pour les plus grands, un second séjour sera organisé à la Rochette du 22 au 26 juillet. Au programme de ces quelques jours ; tir à l'arc, grimpe d'arbre course d'orientation, VTT ainsi qu'une nuit en hamac et des veillées feu de camps.

Nous vous espérons nombreux cet été, pour embarquer avec nous dans une épopée fantastique pleine d'aventures, de magie et de découvertes...



L'équipe d'animation

Association pour la Création et le Développement du Pôle culturel de l'Eglise de la Butte Saint-Pierre



JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2013

**samedi 14 septembre de 14 h à 19 h,
dimanche 15 septembre de 14 h à 18 h.**

Pour la troisième année consécutive l'A.Cré.Dé.Pô. participe aux Journées Européennes du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la DRAC (Direction, Régionale des Affaires Culturelles).

L'Association aura pour partenaires : La Mairie de Donnemarie-Dontilly, la Communauté de Communes du Montois, le Conseil Général de Seine-et-Marne, le Trait d'Union du Montois, la Croix-Rouge, et l'Association Evasion Bassée-Montois.

L'association peut compter sur les groupes Ganecoux et Fortuna (saynètes et combats médiévaux), le Chœurs du Montois et du Provinois (chants médiévaux), Margot & Cie. géré par Folk Cadence (concert médiéval de vielle à roue intitulé « Alléluia »).

En plus des visites guidées de la Butte Saint-Pierre assurées par des membres d'A.Cré.Dé.Pô., une rotation d'une heure (projection et visite) par groupes d'une quinzaine de personnes, sur le thème de « cent ans de Protection du Patrimoine, des jeux des saynètes et des combats médiévaux, les stands des associations participantes et aussi des ateliers de démonstrations des fabrication de vitraux et de taille de pierres, tir à l'arc et au trébuchet.

L'entrée est gratuite. Vente sur place de pâtisseries médiévales ainsi que des boissons et des glaces certainement pas garanties médiévales....

En 2012, plus de 800 visiteurs, cette année pourquoi pas davantage ?

Venez nombreux si possible en costume médiéval.

A. Thriot

Amicale boulistes du Montois

Résultats des concours d'hiver :

Concours du 13 janvier, disputé en doublette formée, 19 équipes victoire de Y. Breton/A. Lancestre devant F. Prevost/P. Gerard.

10 février, 14 équipes en doublette formée ; victoire de Y. Breton/A. Lancestre devant D. Robinot/G. Cheneviere.

10 mars, 25 joueurs en mêlée tournante, remporté par P. Morvillez devant M. Rohaut.

Classement des 4 concours d'hiver :
P. Morvillez, F. Laisne, S. Rohaut, P. Jouini, G. Cheneviere, T. Mercier, H. Rescourio, D. Robinot, C Quignot, J.-L. Gobinot...

Les concours d'été ont repris le 24 mars par un concours en doublette formée, il a été remporté par S. Masson/W. Pellade devant D. Robinot/G. Cheneviere et F. Prevost/F. Laisne.

Lundi 1^{er} avril, nous avons organisé un concours ouvert à tous, qui a réuni 22 doublettes qui se sont, malgré le froid disputées la victoire. La finale qui devait opposer Jean-Michel et Antoine d'une part et Mario et Sylvain d'autre part n'a pas eu lieu, les deux équipes ont partagé les gains.

7 avril, 15 équipes en tripléte ; victoire de J.-C. Chesney/Y. Liquette/T. Liquette

devant S. Rohaut/M. Rohaut/P. Jouini et F. Prevost/F. Laisne/P. Gerard.

20 avril, 37 joueurs en mêlée tournante ; victoire de A. Lancestre devant C. Delugan et M. Pelletier.

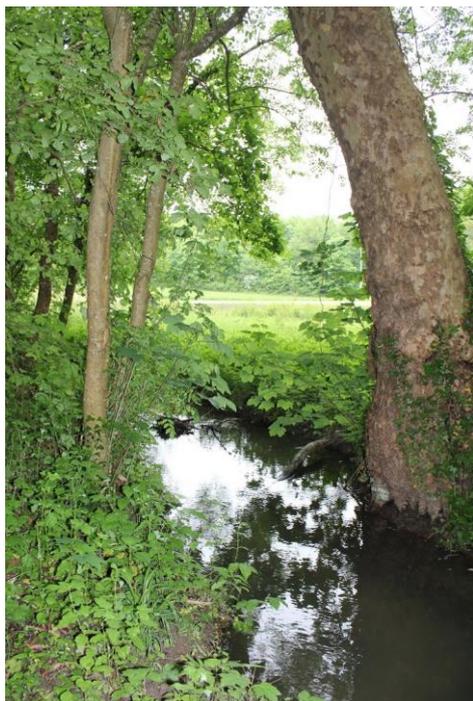
5 mai, 26 équipes en doublette formée ; victoire de D. Robinot/G. Cheneviere devant J.-J. Sosinski/ T. Geldof et M. Deroy/J. Pataux.

18 mai, 36 joueurs à la mêlée fixe ; victoire de S. Rohaut/P. Jourdain devant P. Basquin/G. Cheneviere, 3^{ème} J.-L. Berche/S. Masson.

20 mai, 2^{ème} concours ouvert à tous ; 20 équipes, malgré la pluie qui n'a pas cessé de tomber, se sont disputées la victoire. Comme le 1^{er} concours ouvert à tous, les deux équipes finalistes, Roland/Fabien et Karine/Stéphane se sont partagés les gains.

2 juin, 18 équipes en triplète formée ; victoire de D. Robinot/J.-P. Vilain/G. Cheneviere devant F. Prevost/K. Alduy/Annick, 3^{ème} M. Deroy/S. Masson/J. Pataux.

G. Cheneviere



Astro Bassée-Montois

Quel printemps pourri, nous l'avons tous constaté. Cela implique peu d'observations ces dernières semaines ; des comètes très discrètes, les planètes tout aussi.

Restons optimistes, l'été approche, c'est la saison où l'on peut mettre le nez dehors. La terre et le ciel continuent de tourner.

L'astronomie (à ne pas confondre avec l'astrologie), est abordable à tous les niveaux, les débutants pourront simplement tenter de repérer les objets du ciel, les plus confirmés pourront se tester sur les objets plus difficiles ou aborder des technologies plus délicates (astrophoto par exemple). Il n'est pas nécessaire de posséder un instrument pour observer, la nature nous a pourvu d'un instrument fantastique que sont nos yeux, les instruments astronomiques ne sont que des "loupes" pour nous aider à traquer les objets lointains.

Actualité très importante, les traditionnelles « Nuits des étoiles » qui se dérouleront cette année sur deux soirées, les nuits du vendredi 9 août et samedi 10. Rendez-vous à partir de 22 h 30 sur notre site d'observation à Mons-en-Montois. Un balisage sera organisé.

Notre point de rendez-vous se situe sur l'ex plate-forme pétrolière en haut de la vieille route de Mons, chaque samedi soir à 20 h 30. En cas de mauvaises conditions météo, nous disposons d'un abri sur place.

Les membres d'Astro Bassée-Montois vous souhaitent de bonnes vacances sous les meilleurs cieux possibles.

Astro-Bassée-Montois est le club le plus dynamique du sud de la Seine-et-Marne. Bon ciel à tous, et n'hésitez pas à lever la tête vers les étoiles.

Pour tout renseignement :

E-Mail : abm@abm.asso.fr

Tel : 06.16.49.75.09

Contact : 01.60.96.85.10 ou 01.64.01.32.10

E-Mail : abm@abm.asso.fr

A visiter : www.abm.asso.fr

L'équipe ABM.

1913 – 2013

CENT ANS DE PROTECTION DU PATRIMOINE FRANÇAIS

Cet anniversaire donne cette année le thème des Journées Européennes du Patrimoine.

Rappelons ici quelques dates qui ont marqué cette protection juridique

Cent ans après sa promulgation, la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques (intégrée depuis 2004, avec les autres grandes lois patrimoniales relatives aux musées, à l'archéologie, aux archives et aux bibliothèques, au code du patrimoine) a donné naissance à un système de dispositifs de protection du patrimoine monumental, architectural, urbain, archéologique et paysager d'une grande richesse.

Cette loi finalise et rassemble les lois antérieures. En effet, l'histoire de la protection des monuments historiques commence véritablement sous la monarchie de Juillet grâce à l'action du ministre François Guizot et des premiers inspecteurs généraux, Ludovic Vitet et Prosper Mérimée. On ne peut pas parler encore de véritable « protection » des monuments historiques : les premières listes de 1842 à 1875 ont en effet pour principal objectif de répartir les aides financières de l'État.

« Il faut une loi ». Ce leitmotiv des défenseurs du patrimoine monumental, notamment porté par Victor Hugo, en faveur de la mise en place d'un système de contrôle par les services spécialisés de l'État, sera finalement entendu : la première loi française sur les monuments historiques est adoptée le **30 mars 1887**.

Encore prudente, elle contient en germe toutes les dispositions qui fondent notre droit actuel en matière patrimoniale.

La prise de conscience des insuffisances de la loi de 1887 et le bouleversement que constitue, notamment en ce qui concerne le patrimoine mobilier, **la loi du 9 décembre 1905** portant séparation des églises et de l'État, rendront rapidement nécessaire la préparation d'un texte plus ambitieux : **la loi du 31 décembre 1913** sur les monuments historiques.

La loi de 1913 reste un acte fondateur, le véritable « monument » de la politique de protection des monuments historiques. Bien que modifiée à plusieurs reprises, elle ancre dans l'appareil juridique français un ensemble de dispositifs, de pratiques et de réflexes qui vont contribuer à forger au fil du temps une véritable pensée du patrimoine en France.

Viendront ensuite les dévastations de la Grande Guerre et leurs conséquences qui retarderont considérablement la préparation et l'entrée en vigueur du décret d'application de la loi du 31 décembre 1913, qui ne sera finalement adopté que le **18 mars 1924**.

Parallèlement à ces travaux, il faut signaler ici la Naissance de l'association « **La Sauvegarde de l'Art Français** », fondée en **1921**, reconnue d'utilité publique en **1925** à l'initiative du duc de Trévise. Le duc de Trévise est cousin d'**Arlette de Rohan-Chabot marquise de Maillé** (1896-1972), cofondatrice. Cette femme, propriétaire du Château de la Motte Tilly, a perdu, très jeune, son époux et son frère pendant la Grande Guerre. Elle consacra sa vie à la sauvegarde de l'Art Français devenue Présidente en 1946 jusqu'à sa mort en 1972.

-Autodidacte en Archéologie elle n'a pas intégré l'Ecole des Chartes si ce n'est qu'en tant qu'auditrice libre.

-Militante à travers son association, elle mène une action de sensibilisation du public en créant des comités de souscriptions et en lançant des appels publics à la souscription (éditions de timbres, écriture d'articles dans les journaux locaux qui alertent le public sur la dégradation du patrimoine).

Elle prit part à la création d'une protection juridique des édifices.

-Auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels :

- **L'église de Donnemarie-en-Montois (1928)**.

- **L'église cistercienne de Preuilley (1930)**.

Elle fit don de son château au « centre de monuments nationaux ».

A. Thiriot

37 participants au TOURNOI DE PRINTEMPS

Après le tournoi de décembre, les jeunes joueurs me demandaient régulièrement : « quand aura lieu le prochain tournoi ? ». Cela présageait une bonne participation et ce fut le record pour ce vingt-et-unième tournoi du club ! 37 joueurs dont 21 jeunes se sont disputés le samedi 27 avril les cinq titres mis en jeu.

Après 30 et 32 participants aux deux derniers tournois, cette belle progression montre l'intérêt grandissant des amateurs d'échecs du Montois et des environs.

A l'issue des cinq parties de deux fois quinze minutes jouées par tous, c'est Olivier BOFF qui remporte le tournoi avec cinq points sur cinq.

Les autres lauréats sont :



- Luc TRIQUELL (- 1600), deuxième avec 4 points ;
- Julien LEFEVRE (- 1400), minime, troisième avec 4 points ;
- Willem BARBIER (- 1100), petit poussin, neuvième avec 3 points ;
- Lenny MICHAUD (premier jeune du club), petit poussin, vingt deuxième avec 2,5 points.

Ce tournoi amical gratuit était doté de coupes et de lots offerts par la Mairie, le Conseil Général, la Communauté de Communes du Montois et AMV informatique.

Le club a enregistré une nouvelle adhésion à l'issue du tournoi.

Tous les joueurs se sont donné rendez-vous pour le prochain tournoi qui aura lieu en septembre sous la halle. Nous espérons une aussi nombreuse participation pour obtenir de belles luttes sur l'échiquier bien sûr.

Le club est fréquenté régulièrement par quatorze adhérents dont dix jeunes, pour un total de vingt-deux membres. Si vous voulez vous initier ou vous perfectionner à la pratique des échecs, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous rendre visite chaque mardi soir de 18 h à 20 h 30 au foyer communal.

Pour tout renseignement : 01.60.67.31.81 / chrisdou77@yahoo.fr



C. Douterlingne

Foyer rural

En partenariat avec la Communauté de Communes du Montois, des stages de danse modern'jazz, de dessin, de théâtre et de tennis auront lieu en juillet et août. Inscriptions et paiements à la Communauté de Communes du Montois. 10 € le pass pour 3 activités.

Date de la Brocante : **dimanche 1^{er} septembre 2013.**

Comme chaque année, cette manifestation occupera les places et rues suivantes :

Rue des Ecoles, Avenue du Ralloy (entre les rues Bellagué et de la Glacière) rue Raymond Bellagué, rue Marie Chaubard, rue du Four, rue Bernard Duplessis, Place du Marché, Place des Jeux (de la poste à la rue Cassin), rue René Cassin, rue Jean de Brion et Boulevard de l'Auxence

Les habitants résidant dans les rues concernées par la brocante et souhaitant exposer devant chez eux, ainsi que les commerces souhaitant installer un stand extérieur, devront s'inscrire **obligatoirement avant le 11 août 2013.**

Le Foyer Rural sera fermé du 20 juillet au 3 août inclus.

Date limite d'inscription à la brocante : lundi 26 août 2013. Toute inscription reçue hors délai sera automatiquement refusée.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions sont faites obligatoirement au Foyer Rural aux heures d'ouverture avec paiement obligatoire à la réservation. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour ceux qui le désirent, vous pouvez télécharger et remplir un bulletin d'inscription ainsi que consulter le règlement de la brocante sur notre site internet.

Tarifs : Habitants de la Commune : 3 € le mètre ; Extérieurs : 4 € le mètre.

Pour nous contacter :
6 rue radepont -77520 Donnemarie-Dontilly
Tél / Fax : 01.60.67.37.00
Email : foyerrural77520@free.fr
site internet : www.foyerrural77520.fr

Horaires d'ouverture : Lundi 9 h – 12 h / Mercredi 14 h – 19 h / Samedi 9 h – 12 h.

Le Bureau



Familles Rurales Association du Montois

Association présente sur le canton depuis 1987 propose actuellement des cours de Gymnastique Volontaire. Ces cours sont assurés depuis plusieurs années par M.-C. Mainfroy, animatrice diplômée.

Les cours séniors sont centrés sur un maintien d'une bonne forme, à travers des exercices de renforcement musculaire, des exercices de prévention des chutes, des exercices stimulant la mémoire.

Les cours adultes proposent des exercices de renforcement et d'habileté musculaire et des exercices cardio respiratoire.

Les cours de step permettent à ses participantes de faire, entraînées par la musique, du sport d'une façon ludique : car la pratique de cette activité demande une importante dépense énergétique, renforce la masse musculaire, améliore la coordination et la posture.

Les cours ont lieu dans la salle polyvalente de Donnemarie-Dontilly

Cours adultes : lundi de 20 h à 21 h

Cours séniors : mardi de 9 h 30 à 10 h 30

Step : jeudi de 20 h à 21 h.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le 01.60.58.10.43 ou 01.64.01.31.06.

ATT Montois

Une saison 2012-2013 qui s'achève, l'Association Tennis de Table du Montois a engagé en FFTT 2 équipes en compétition le vendredi soir :

L'équipe 1 évoluant en Pré-Régionale Départementale composée de 6 joueurs, l'équipe 2 en 2^{ème} division de 4 joueurs.

Le résultat de cette fin de saison est plus qu'encourageante et répond à notre objectif fixé. Notre Pré-Régionale et la 2^{ème} division se maintiennent pour la saison 2013-2014.

Le club a recruté un nouveau joueur cette année en FFTT et un second nous rejoindra pour la saison prochaine afin de renforcer nos équipes.



Notre nombre de licenciés est aujourd'hui de 40, ce qui nous a permis de créer 3 nouvelles équipes qui ont évolué en Sport en Milieu Rural notre deuxième Fédération à laquelle nous sommes affiliés, respectivement :

- Donnemarie 1 en SMR 2
- Donnemarie 2 en SMR 5
- Donnemarie 3 en SMR 5

Donnemarie 1 finit 1^{ère} et jouera le titre le vendredi 14 juin 2013 à Donnemarie-Dontilly car l'A.T.T. Montois accueille cette année les finales départementales du CDSMR 77.

Saison 2013-2014 :

- Les interdépartementaux CDSMR 2013-2014 seront organisés à Donnemarie-Dontilly sur avril ou mai 2014 et réuniront environ 150 joueurs venant de toute la France.
- Le Tournoi annuel du club sera organisé le 20 octobre 2014.
- Création d'une équipe jeune en F.F.T.T.

Les entraînements ont lieu le vendredi de 20 h 30 à 22 h 30 (sauf congés scolaires et jours fériés).

Cet été comme depuis quelques années, l'A.T.T. Montois sera présente sur les activités de juillet et août 2013.

Pour celles ou ceux qui souhaiteraient nous rejoindre contactez nous :

- Isabelle au 06.01.96.28.56 ou attmontois@free.fr
- Site web du club: <http://attm.free.fr>

Le bureau et l'ensemble des licenciés de l'A.T.T. du Montois vous souhaitent de bonnes vacances.

I. Cleray

Réveil du Montois

L'orchestre d'harmonie de Bray-Sur-Seine et Donnemarie-Dontilly recherche des musiciens bénévoles (débutants ou confirmés) afin d'étoffer ses rangs. Tout instrument d'harmonie sera le bienvenu.

Répertoire musical très large et divers (Musiques de films, Queen, Michael Jackson...)

Répétition chaque vendredi à 20 h 30 dans nos locaux ; Divers événements sont organisés au cours de l'année.

Venez nous rejoindre, nous vous attendons avec impatience. Ambiance conviviale et amicale.

Vous pouvez contacter son chef d'orchestre M. HOLIN Michel au 07.78.80.71.76 ou par mail ohb.secretariat@orange.fr



LA COLLECTE DES BOUCHONS CONTINUE

N'hésitez pas à apporter vos bouchons au trait d'union du montois, 2 rue cottereau qui est ouvert tous les matins de 9 h 30 à 12 h.

Nous vous rappelons que tous les bouchons en plastique sont récupérés.

Si vous voulez connaître les actions menées par l'association à laquelle nous donnons vos bouchons : <http://bouchon.espoir.free.fr>

Diabs du Montois

Les réunions des diabétiques (de tous types) ont lieu tous les 1ers lundis du mois, à l'exception de juillet - août. Des informations vous sont données avec l'assistance partielle d'une naturopathe et d'une podologue. Petit rappel, qui a son importance, ne jetez pas vos aiguilles dans la poubelle ordures ménagères, c'est interdit et amendable.

L. Montenat



Journées Européennes du Patrimoine

14 & 15 septembre 2013



Territoire BASSE-MONTOIS
DONNEMARIE-DONTILLY (77)



Sites de la Butte Saint-Pierre et du Domaine de Fortbois

Cent ans de "PROTECTION DU PATRIMOINE"

Programme des animations

Samedi 14 septembre de 14h à 19h & Dimanche 15 septembre de 14h à 18h



Saynètes avec combats d'escrime médiévale à différentes époques par la troupe des **Ganecoux**.
Exposition d'épées.

Trésors cachés de la Butte Saint Pierre :
Vidéo et visites guidées autour de la butte par **ACrêDéP6** :
départs de l'église en groupe à 14h15, 15h15, 16h15, 17h15.

Secrets et plaisirs d'un camp médiéval,

- parc de Fortbois, dès 14h00
- Découverte commentée d'un camp militaire,
- Initiation au tir à l'arc médiéval de différentes époques
- Saynètes avec combats par la troupe **Fortuna**
- Jeux et ateliers pour les enfants.
- **Machine de Guerre (Trébuchets)**
- **Atelier de taille de pierres et atelier de vitraux le dimanche.**



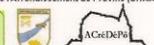
Musique et chants médiévaux, parc de Fortbois

- Samedi 14/9 à 17h. : la vielle à roue à travers les siècles : concert et chant par le groupe **Folk Cadence**,
- Dimanche 15/9 à 16h. : chants médiévaux par le **Chœur du Montois et du Proinois**.

Pâtisserie médiévale sur place (par la boulangerie de la halle) - Boissons et glaces



Organisation : **ACrêDéP6**, avec le concours de la Municipalité de Donnemarie-Dontilly et du Trait d'Union du Montois, avec la participation des **Ganecoux**, de **Fortuna**, du **Chœur du Montois** et du **Proinois** sous la direction de **Fabrice Sansonetti**, et du groupe **Folk Cadence** de **Nadine Thiont**. Participation de la **Croix-Rouge**. Association pour la Création et le Développement du Pôle Culturel de l'Église de la Butte Saint-Pierre. Sous le parrainage de la **Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins (SHAAP)**



INTERDICTION DE BRULER

Par arrêté préfectoral, il est interdit de brûler branches, herbes, etc. du 1er mars au 30 septembre.



ATTENTION AUX VOISINS

L'autorisation d'utiliser des matériels bruyants, est réglementée :

Les jours ouvrables
de 7 h à 20 h.
Samedis de 9 h à 12 h
et de 15 h à 19 h 30.
Les dimanches et jours fériés
de 10 h à 12 h.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi, mercredi et vendredi : 14 h à 18 h
Mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h
Samedi : 8 h 30 à 12 h – 14 h à 18 h
Dimanche : 9 h à 12 h.

JOURS DE COLLECTE



Ordures ménagères
les mardis

Tri sélectif
1 jeudi sur 2
Selon le calendrier



(Veuillez sortir vos bacs **uniquement** la veille au soir)

Changements de propriétaires

Carrosserie Mécanique du Montois, 2 rue de Sigy
Etablissements VACHER, 1 rue du Montpensier



**Le secrétariat de Mairie sera fermé l'après-midi,
du lundi 15 juillet au vendredi 16 août**



à vos agendas

dimanche 14 juillet

Traditionnels jeux gratuits
Butte Saint-Pierre

du 30 août au 1er septembre

Fête foraine Place des jeux

samedi 31 août

Pique-nique des Donnemaritains
Boulevard de l'Auxence

Feu d'artifice

dimanche 1^{er} septembre

Brocante

dimanche 8 septembre

JOURNEE DES ASSOCIATIONS

début décembre

Préparez vos jouets pour le passage de
top moto et la croix rouge de Provins

Retrouvez nos manifestations sur le panneau lumineux Boulevard
d'Haussonville

et sur le site de la Commune

www.donnemarie-dontilly.fr